

# Conduire et formaliser son projet professionnel

## Objectifs

- Améliorer sa connaissance de soi et de son fonctionnement dans le cadre professionnel
- Identifier ses atouts (compétences, savoir-être...) et points de vigilance
- Définir un projet professionnel cohérent avec les éléments du bilan personnel et professionnel
- Déterminer un plan d'action et une stratégie personnels pour la mise en œuvre du projet

## Programme

### Module 1 : Bilan personnel

Analyser son style de raisonnement ; Identifier son type de personnalité ; Analyser ses attitudes et comportements au travail, ses valeurs personnelles et centres d'intérêt.  
*Création d'un livret individuel d'analyse et de conduite de son projet professionnel*

### Module 2 : Bilan professionnel

Faire le point sur ses expériences ; Inventorier ses acquis professionnels et extra-professionnels ; Comprendre quels sont ses leviers de motivations et freins.  
*Projection professionnelle : imaginer un métier, des missions, un environnement de travail dans une vision d'idéal pour soi*

### Module 3 : Mes compétences

Repérer ses compétences transférables, ses points forts et points de vigilance ; Créer son portefeuille de compétences.

### Module 4 : Pistes et projet professionnel

Identifier ses intérêts professionnels ; Les mettre en lien avec son projet professionnel ; Identifier ses éventuels besoins en formation ; Définir les principales étapes de mise en œuvre du projet.

*Hexa3D : questionnaire d'investigation des intérêts professionnels*  
*Energizer, jeu collectif autour des métiers*

### Module 5 : Concrétiser son projet : démarche, moyens, outils

Acquérir et personnaliser des outils et techniques adaptées : recherche d'information, enquêtes métiers, réseau, CV et lettre de motivation ; Préparer et réussir son entretien de recrutement.

*Applications pratiques : Simulations d'entretiens d'enquête métier et de recrutement*

## Durée

2 à 3 jours (14 à 21 heures), selon la demande

## Nombre de participants

4 à 12 participants



**L'idée d'EMCI :** Accompagner collectivement ses salariés lorsqu'ils quittent l'entreprise est désormais possible grâce à cette action ! Contactez E.M.C.I. pour plus d'informations...